



Lyon, le 29 novembre 2018

à  
M. l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des  
services de l'Education Nationale  
du Rhône

**Objet :** suppression de la phase d'ajustement du mouvement

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Lors du Groupe de Travail du 13 novembre, il nous a été présenté un projet de nouvelles règles du mouvement qui devront maintenant être validées en CTSD.

Nous partageons certains constats concernant le mouvement intra-départemental du Rhône et ne sommes pas opposés à certaines propositions de modifications comme la mise en place d'un nouvel algorithme basé sur l'éloignement géographique pour les vœux larges ou la création de postes de titulaires de secteur à titre définitif pour compléter les temps partiels sur une circonscription, avec la garantie que, les associations de temps partiel seront bien attribuées au barème, sous le contrôle des élus CAPD.

Pour autant, nous refusons la suppression de la phase d'ajustement du mouvement.

Nous rappelons qu'elle existe depuis de nombreuses années parce qu'elle permet d'affecter des centaines de personnels selon leurs vœux dans un département où les volumes de postes et d'enseignants sont particulièrement importants. Lors de cette phase, le volume de postes à pourvoir correspond à ceux de la première phase du mouvement dans la plupart des autres départements.

Nous défendons la possibilité pour les collègues de choisir leur mobilité. La variable géographique n'est pas la seule à prendre en compte. Une seconde phase de publication des postes vacants et de saisie de vœux est nécessaire selon nous pour permettre une gestion plus fine et satisfaisante des ressources humaines. Les problématiques de révisions d'affectation, ne vont certainement pas diminuer avec des affectations définitives sur vœu géographique.

Le maintien de la 2<sup>e</sup> phase permet aussi d'offrir la possibilité aux collègues déjà nommés à titre définitif de postuler sur des postes peu demandés comme l'ASH et les directions d'école, ce qui est essentiel.

Nous partageons avec vous l'objectif de maximiser le nombre de postes pourvus à la phase principale du mouvement. Pour atteindre cet objectif, il s'agit moins de modifier les règles du mouvement que de rendre plus attractifs certains postes : remplaçants, ASH, directions d'école... Nous restons à votre disposition pour débattre de ces problématiques.

Nous souhaitons également exprimer notre opposition aux vœux géographiques obligatoires dès la première phase du mouvement pour les personnels affectés à titre provisoire et faisons le pari que les collègues s'en saisiront davantage du fait qu'ils seront plus performants.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en notre sincère et profond attachement au service public de l'éducation.

Camille BASTIEN et Benjamin GRANDENER, co-secrétaires départementaux SNUipp-FSU

Jane URBANI, secrétaire départementale SNUDI-FO

Sylvie CARON, secrétaire départementale du SE-UNSA

Lambert FOURNEL, responsable pôle 1er degré CGT EDUC69

Cécile ROUCHOUSE, secrétaire départementale SUD Education